Explications d'un bordereau de paie (exemple)

La section «**Rémunération**» contient le détail de la rémunération courante. Par exemple : paiement régulier, maladies, rétroactivité, ajustement de 10 mois, etc.

Colonne «**Périodique**» : les montants inscrits dans cette colonne sont applicables pour la période courante.
Colonne «**Cumulatifs fiscaux**» : les montants inscrits dans cette colonne sont cumulés depuis le début de l'année fiscale soit au 1er janvier.

La section «**Identification**» présente l'information de la paie courante soit la date de début et de fin de la paie, la date du dépôt, le numéro de chèque ainsi que le matricule de l'employé.

La section «**Déductions**» comprend toutes les déductions applicables.
Déductions obligatoires :
Fonds de pension, RRQ, RQAP, Assurance-chômage, Impôts.
Déductions facultatives :
Selon le dossier de l'employé.

La section «**Employé**» présente l'information contenue dans le dossier personnel soit l'adresse postale, l'adresse courriel ainsi que le corps d'emploi détenu et l'échelon salariale.

La section «Banques» contient toutes les banques dont l'employé détient à la date du bordereau de paie. Le montant accumulé pour l'ajustement de 10 mois est aussi indiqué.

Cette section concerne les informations suivantes :

- Institution et succursale pour le dépôt bancaire;
- Service auquel l'employé est rattaché;
- Taux : salaire annuel;
- Taux 1/200 : taux des enseignants payés en 200e;
- Taux 1/260 : taux des enseignants au courant de l'année scolaire;
- Pourcentage du poste.

La section «**Sommaires**» :

- Les totaux imposables et non imposables (revenus) proviennent de la section «**Rémunération de la période**»;
- Déductions : ce montant représente le total de la section «**Déductions**»;
- Total net : c'est la différence entre les revenus et les déductions.

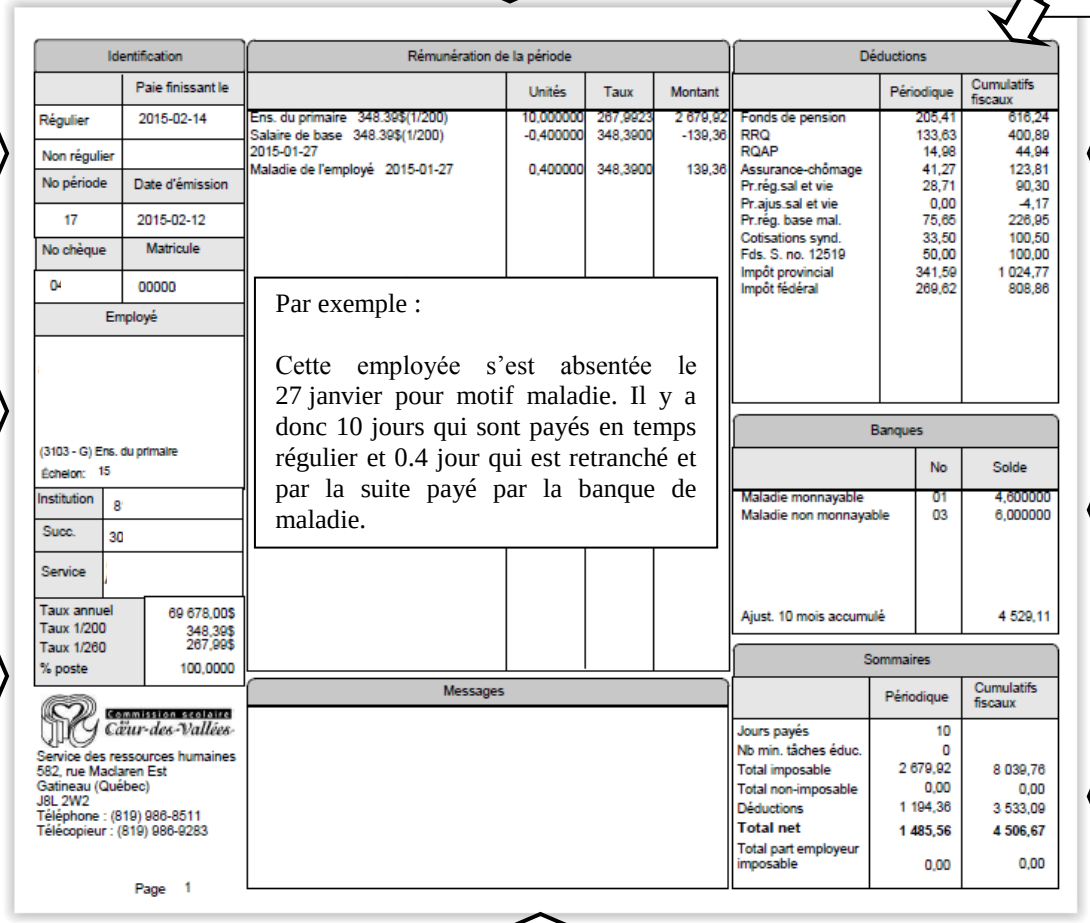

Identification

	Paie finissant le
Régulier	2015-02-14
Non régulier	
No période	Date d'émission
17	2015-02-12
No chèque	Matricule
04	00000

Employé

(3103 - G) Ens. du primaire
Échelon: 15

Institution	8
Succ.	30
Service	
Taux annuel	69 678,00$
Taux 1/200	348,39$
Taux 1/260	267,99$
% poste	100,0000

Commission scolaire Cœur-des-Vallées
Service des ressources humaines
582, rue Maclaren Est
Gatineau (Québec)
J8L 2W2
Téléphone : (819) 986-8511
Télécopieur : (819) 986-9283

Page 1

Rémunération de la période

	Unités	Taux	Montant
Ens. du primaire 348.39$(1/200)	10,000000	267,9923	2 679,92
Salaire de base 348.39$(1/200)	-0,400000	348,3900	-139,36
2015-01-27			
Maladie de l'employé 2015-01-27	0,400000	348,3900	139,36

Par exemple :

Cette employée s'est absentée le 27 janvier pour motif maladie. Il y a donc 10 jours qui sont payés en temps régulier et 0.4 jour qui est retranché et par la suite payé par la banque de maladie.

Messages

Déductions

	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension	205,41	616,24
RRQ	133,63	400,89
RQAP	14,98	44,94
Assurance-chômage	41,27	123,81
Pr.rég.sal et vie	28,71	90,30
Pr.ajus.sal et vie	0,00	-4,17
Pr.rég. base mal.	75,65	226,95
Cotisations synd.	33,50	100,50
Fds. S. no. 12519	50,00	100,00
Impôt provincial	341,59	1 024,77
Impôt fédéral	269,62	808,86

Banques

	No	Solde
Maladie monnayable	01	4,600000
Maladie non monnayable	03	6,000000
Ajust. 10 mois accumulé		4 529,11

Sommaires

	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Jours payés	10	
Nb min. tâches éduc.	0	
Total imposable	2 679,92	8 039,76
Total non-imposable	0,00	0,00
Déductions	1 194,36	3 533,09
Total net	**1 485,56**	**4 506,67**
Total part employeur imposable	0,00	0,00

La section «**Messages**» contient un message du Service des ressources humaines lorsque nécessaire.